CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service de l'environnement
Section Sites pollués, sols et eaux souterraines

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Umwelt
Sektion Altlasten, Boden und Grundwasser

Annonce de mise en service d'une installation d'entreposage pouvant altérer les eaux

Commune : ..... Zone de protection des eaux : □ S.. / □ A_u / □ üB / ……..

Propriétaire : Nom / Prénom .....
Adresse / NPA / Lieu .....

Installation : Adresse / NPA / Lieu .....
N° parcelle :.....N° EGID : ..... Coordonnées xy .....

Nom du fabricant : ..... N° de citerne(s) : .....
Contenu :□ mazout /□ diesel / □essence / ..... Capacité en l .....

Forme : □cylindrique / □prismatique / □sphérique / □verticale .. □ Acier □ mat. synthétiques
Emplacement : □ intérieur/cave □ enterrée ..... □ Construction double parois

Revêtement cuve en béton : □ feuille souple □ laminat □ stratifié □ .....
Bac de rétention : □ acier □ mat. synthétiques - □ bac unique □ bac individuel

Vanne □ à dépression ou □ magnétique au point le plus élevé
□ Citernes dans un bac unique reliées
Détecteur de fuites : marque ..... N° ……

N° de vignette apposé : .....
Date de mise en service : .....

Timbre et Signature du réviseur : Signature du propriétaire :

Cette feuille doit parvenir au Service de l'Environnement dans les 15 jours par le réviseur ayant apposé la vignette.

Le propriétaire est responsable des accidents et des pollutions des eaux que son installation pourrait provoquer.

Bâtiment Le Triangle, Route de Chandoline 3, 1950 Sion
Tel. 027 606 31 58 · Email : sen-tank@admin.vs.ch